

Angers, le 29 novembre 2018

Jean-Marie Beaucourt  
14 rue Guillaume Apollinaire  
49100 Angers

à

Monsieur Georges BINEL  
Président de la Commission d'enquête  
Angers Loire Métropole  
83, rue du Mail  
BP 80011  
49 020 ANGERS cedex 02

**Objet :** Modification N°2 du PLU

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-dessous, mes observations relatives à la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Angers Loire Métropole et consacrées au chapitre **I.4 ANGERS quartier Monplaisir**-Adaptation de l'OAP Monplaisir au projet NPNRU.

Le projet est par ailleurs fort intéressant, en particulier en ce qui concerne le secteur de la place de L'Europe

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Jean-Marie Beaucourt

**Observations formulées sur la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal d'Angers Loire Métropole**

**Chapitre I.4 ANGERS quartier Monplaisir  
Adaptation de l'OAP Monplaisir au projet NPNRU**

**Observation n°1 : Objet de la modification ( page 28)**

Il est proposé de « **modifier le périmètre de l'OAP en l'adaptant plus précisément au projet. Cela se traduit par une réduction du périmètre sur la frange ouest, entre boulevard du Doyenné et route de Briollay (...) intégré à la ZAC. »**

Cette modification retire du périmètre de l'OAP le secteur compris entre le boulevard du Doyenné et la Route de Briollay qui englobe des secteurs d'habitat social très dégradés comme la cité dite d'urgence TREMOLLIERES et la zone de NOZAY.

La configuration de ce secteur correspond pleinement aux enjeux de l'OAP et sa prise en compte résulte du travail mené avec les habitants lors de l'élaboration du contrat de ville.

**Je demande la réintroduction de la la frange ouest (entre boulevard du Doyenné et route de Briollay) dans le périmètre de l'OAP.**

**Observation n°2 : Adaptation de l'OAP : ( page 29)**

A proximité du secteur de la cité Kalouguine se situe le Parc Hébert de la Rousselière, le **seul espace vert conséquent** du quartier.

Le plan page 29 prévoit l'implantation de trois constructions au titre de l'habitat à requalifier et diversifier. Le site de la mairie précise qu'en bordure du parc, 3 constructions verront le jour (70 logements), en accession à la propriété.

**Je demande que la vocation d'espace vert de ce parc soit réaffirmée et le projet de constructions abandonné.**

**Observation n°3 : Orientations et principes d'aménagement : (page 35)**

La nouvelle rédaction indique que « *Les groupes scolaires Voltaire et Paul Valéry seront restructurés; les équipements d'enseignement secondaire seront également confortés (...)* ».

La rédaction précédente précisait que « *Les groupes scolaires Voltaire et Paul Valéry seront restructurés, complémentirement à la création d'un nouveau groupe scolaire au Sud du quartier, ce qui permettra de mieux répartir les effectifs scolaires au sein du quartier* » .

La construction d'un nouveau groupe scolaire qui aurait allégé les effectifs des deux autres et contribué à la mixité sociale est abandonnée alors que la question éducative est considérée comme un enjeu important du projet de renouvellement urbain. Le texte initial précisait que « *la construction d'un nouveau groupe scolaire (environ 12 classes) sera créée au sud du boulevard Henri Dunant pour alléger le groupe scolaire Voltaire et permettre l'accueil d'élèves des quartiers Monplaisir et Ney Chalouère* ».

**Je demande que soit rétabli le projet de construction d'une troisième école primaire.**

**Observation n° 4: Programmation (page 39)**

La nouvelle rédaction ne précise pas, comme le fait le site de la mairie, que 380 logements seront démolis, 430 reconstruits et 1 470 rénovés.

**Je demande l'intégration de ces chiffres dans la rédaction de la modification N°2 du PLUi.**